



# LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ

## LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ

### LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ

Beaucoup de communes vaudoises s'y sont mises et c'est à notre tour de faire notre étude pour la mise en place de zone 30 km/h sur le territoire communal de Montanaire.

En raison des modifications légales entrées en vigueur au 1er janvier 2023, les zones 30 km/h et les zones de rencontre peuvent être légalisées sans expertise sur les routes non affectées à la circulation générale.

En localité, l'espace de la voirie doit offrir les conditions pour une bonne cohabitation des différentes formes de mobilité.

L'abaissement de la vitesse participe grandement à améliorer, d'une part la qualité de vie des riverains et riveraines dans la traversée de la localité ou en intérieur du périmètre routier communal et d'autre part, la sécurité de tous les modes de transport.

Il convient donc de distinguer deux types de réseaux routiers en localité:

- Le réseau de « routes affectées à la circulation générale », routes cantonales en traversée de localité et le réseau communal des routes principales, de liaison, de distribution.
- Le réseau de routes non affectées à la circulation générale, qui se prêtent bien à la mise en place de zones 30 km/h. En général, elles disposent d'une largeur moindre de la chaussée, de quartiers d'habitations et par conséquent d'une présence plus importante d'usagers-ères.

Dans tous les cas la zone 30 km/h reste une route dont les trottoirs, les passages piétons et les différents aménagements routiers restent en place, les piétons ne sont pas prioritaires.

De façon à répondre aux nombreuses demandes d'abaissement de la vitesse de 50 à 30 km/h, voire de créer des zones de rencontre limitées à 20 km/h, demandées depuis plusieurs années par de nombreux-ses citoyens-nes, la Municipalité de Montanaire a décidé en toute fin d'année 2023 de confier l'étude de faisabilité, et de définir les zones exigibles à un abaissement de la vitesse de 50 à 30 km/h à notre nouveau bureau d'étude intercommunal, l'AISTBV.

Actuellement la seule zone à 30 km/h de la Commune se trouve à la rue du Collège à St-Cierges, elle donne entière satisfaction. Un passage piétons sécurisé par des patrouilleurs-ses en période scolaire sera créé ce printemps entre le déchargement des élèves devant la grande salle et la cour du nouveau collège.

En conclusion, le résultat de cette étude débouchera sur un carnet de route, qui permettra la discussion, la recherche de solutions adaptées, voire la mise en place de zone à 30 km/h selon les nombreuses demandes formulées ces derniers temps.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'hiver.

P. Arbenz, Municipal des routes.



**Pascal Arbenz**  
Municipal



<b>INFOGRAPHIE SUR MONTANAIRE.....</b>	<b>4</b>
<b>BUDGET 2024 .....</b>	<b>5</b>
<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL .....</b>	<b>6</b>
<b>MONTANAIRE ET LA BIODIVERSITÉ.....</b>	<b>8</b>
<b>CARNAVAL DES ENFANTS.....</b>	<b>12</b>
<b>PASSEPORT VACANCES .....</b>	<b>13</b>
<b>CAMP D'ENFANTS .....</b>	<b>13</b>
<b>NOUS SOMMES... LES 22 DYNAMIQUES .....</b>	<b>14</b>
<b>JE SUIS... L'ARCHIVISTE DE LA COMMUNE.....</b>	<b>15</b>
<b>50 ANS DU CLUB DES AÎNÉS SOLEIL D'AUTOMNE .....</b>	<b>15</b>
<b>RECENSEMENT DES CHIENS .....</b>	<b>16</b>
<b>STATISTIQUES DES LOGEMENTS VACANTS.....</b>	<b>16</b>
<b>FIN DE LA DISTRIBUTION DES PASTILLES D'IODE .....</b>	<b>17</b>
<b>CLIC ENSEMBLE .....</b>	<b>17</b>
<b>MONTANAIRE BOUGE – DUEL INTERCOMMUNAL .....</b>	<b>18</b>
<b>LA PETITE HISTOIRE .....</b>	<b>19</b>
<b>CONCOURS PHOTOS .....</b>	<b>19</b>
<b>GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS.....</b>	<b>20</b>

# INFOGRAPHIE SUR MONTANAIRE

240

arrivées  
en 2023

236

Départs  
en 2023



28 naissances  
en 2023

14 filles  
14 garçons



2885  
Habitants



42 Nationalités  
représentées  
par 362  
étrangers



1216

Ménages

2.37

Habitants  
par ménage  
en moyenne



1418

Femmes



1467

Hommes

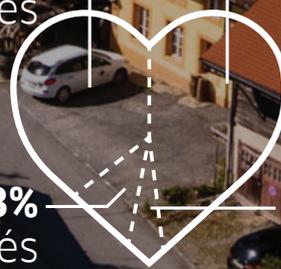
Etat civil des  
habitants de + de 18 ans

35.5%  
sont célibataires

48.2%  
sont mariés

11.3%  
sont divorcés

5%  
sont veufs



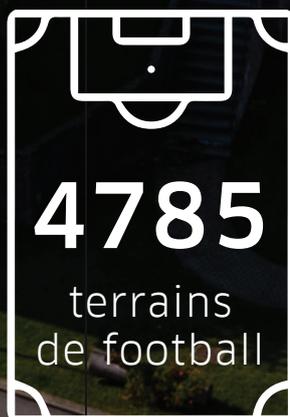
3350

Hectares

=

4785

terrains  
de football



46°42'11.5" N  
6°45'20.0 E



# BUDGET 2024

Par Claude-Alain Cornu

Le budget 2024 de la Commune de Montanaire a été présenté et accepté lors du Conseil communal de décembre 2023 à Neyruz-sur-Moudon.

Il présente un excédent de charges de Frs 176'245.59 pour un montant total de revenus de Frs 13'559'855.46 et un total de charges de 13'736'101.05. La marge prévisionnelle d'autofinancement est de CHF 482'972.95. Cette dernière se situe dans la moyenne des budgets précédents.

Le montant total d'amortissements budgétés de Frs 922'398.55, représente 7.9% du total des charges, réparti comme suit:

Patrimoine financier	Frs.	271'145.00
Patrimoine administratif	Frs.	651'253.55

Les intérêts passifs s'élèvent à CHF 158'000.00, montrant une légère hausse de CHF 3'050.00 en comparaison au budget précédent. Malgré l'augmentation des taux, en prenant l'option de diminuer la durée des nouveaux emprunts, le montant total des intérêts passifs a été maîtrisé au mieux. Il a été également tenu compte des nouveaux emprunts qui seront contractés, en relation avec les investissements prévus ou en cours, nécessitant un financement par un établissement financier.

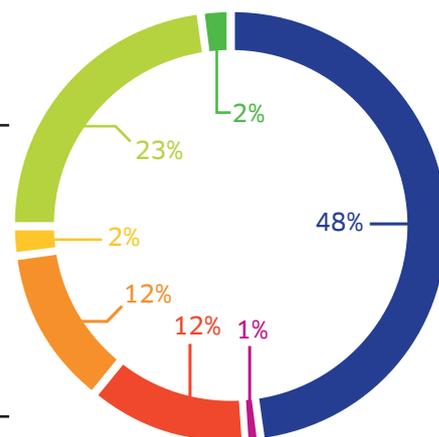
Dans le but d'être plus pertinent pour tout un chacun, et aussi de rendre la lecture de ce document plus aisée, nous présentons les diverses rubriques qui composent le budget 2024 des charges et revenus par nature sous forme de graphique à l'habitant. Il en ressort que, le « coût » pour un habitant de la Commune, quel que soit son âge ou son revenu, et de Frs 4'136.00. (Frs 4'154.00 en 2023). Imputations internes non comprises.

Une analyse rapide du budget permet d'apporter quelques éléments intéressants. :

Le 48% des revenus provient des rentrées fiscales, le revenu des patrimoines (bâtiments) représente 12%, les ventes diverses, (eaux, épurations, taxe d'introduction) 12%

## GRAPHIQUE DES REVENUS PAR NATURE TOTAL ET À L'HABITANT

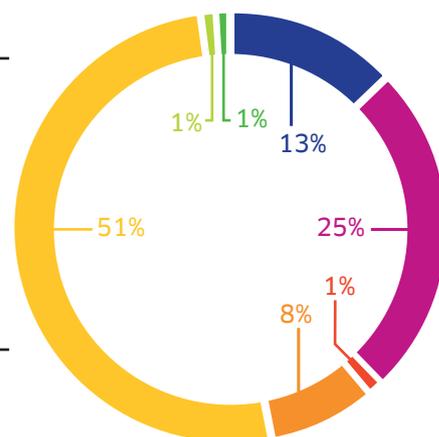
	Produits / Habitants	Total des produits
Impôts	1'967	5'546'500
Patentes, concessions	27	77'000
Revenus des patrimoines	477	1'345'192
Taxes, émoluments, prod. des ventes	492	1'388'270
Parts à recettes cantonales	76	215'000
Part. de collectivités publiques	933	2'630'500
Prél. sur fonds et fin. spéciaux	101	284'480
<b>Total</b>	<b>4'073</b>	<b>11'486'942</b>



Les principales charges se composent comme suit : la facture sociale 10.4%, l'accueil de jour de la petite enfance 5.5% (environ 8 points d'impôts), l'enseignement y compris les transports 16.35%, autorités et personnel 13 %.

## GRAPHIQUE DES CHARGES PAR NATURE À L'HABITANT

	Charges / Habitants	Total des charges
Autorités et personnel	538	1'515'750
Biens, services et marchandises	1'029	2'902'166
Interêts passifs	56	158'000
Amortissements	327	922'398
Part. à coll. publiques	2'129	6'003'274
Aides et subventions	32	90'300
Attributions res. et fin. spéciaux	25	71'300
<b>Total</b>	<b>4'136</b>	<b>11'663'188</b>



Pour les impôts, les estimations des rentrées fiscales sont basées sur un taux d'imposition pour les personnes physiques, validé à 70% le 5 octobre 2022 le par Conseil communal pour les années 2023 & 2024. Nous avons aussi tenu compte de l'amendement accepté lors du même Conseil communal, concernant la suppression de la part communale de l'impôt sur les successions et donations en ligne directe ascendante et descendante. Il est important de rappeler que les rentrées fiscales représentent plus de 50% des revenus du budget communal. Les nombreuses études à disposition tendent à l'optimisme, en prévoyant une croissance du PIB vaudois d'environ 1.3% pour l'exercice 2024.

Le Grand Conseil a entériné la baisse de 3,5% de l'impôt sur le revenu des personnes physiques des impôts cantonaux. Cette baisse est, dans le contexte inflationniste actuel, une réponse pragmatique et immédiate à la problématique de la baisse du pouvoir d'achat de la classe moyenne, qui ne bénéficie d'aucun subsides ni d'aucune aide. Dès lors, et au vu du contexte précité, une baisse de la fiscalité des personnes physiques est une mesure primordiale. Par le fait, cette baisse de l'imposition sur le revenu est profitable à 80% de la population de notre Canton, soit toutes les personnes payant des impôts.

Basé sur les indicateurs ci-dessous, réf. Communiqué de presse de la CVCI publié en septembre. La Municipalité a aussi pondéré les rentrées fiscales en se basant sur les 5 dernières années.

## **PIB VAUDOIS:**

L'économie vaudoise se montre résistante face aux incertitudes planant sur l'économie mondiale. Les dernières prévisions publiées par la Commission Conjoncture vaudoise, un partenariat entre l'État de Vaud, la CVCI, la BCV et les principales associations de branches du Canton, sont en ligne avec les précédentes, avec un produit intérieur brut (PIB) attendu en hausse de 1,4% cette année et de 1,3% l'an prochain. Certes, la croissance du Canton ralentit - elle s'inscrivait à 2,4% en 2022 -, mais la conjoncture reste solide grâce à la demande domestique. Le degré d'incertitude est élevé, compte tenu notamment des tensions géopolitiques, des craintes sur l'économie chinoise ou du risque de déficit d'énergie cet hiver.

L'augmentation du prix de l'énergie impacte à nouveau fortement le budget pour l'année 2024. Nous nous sommes basés sur les projections connues actuellement, ainsi que sur les acomptes déjà adaptés à ce jour. S'agissant principalement des bâtiments communaux, grandes salles, refuges, églises, etc., mais aussi du carburant utilisé pour les véhicules de la voirie. Vu les nombreuses installations photovoltaïques et la quantité de bâtiments raccordés à des chauffages à distances (chauffages à plaquettes de bois déchiquetés), ces chiffres devraient sensiblement être plus bas que budgetés. A ce jour il est impossible de connaître les vraies consommations et économies liées à ces nouvelles sources d'énergies. Il en dépendra évidemment des dates de raccordement et des consommations effectives.

Forts de ces constatations, nous avons décidé de présenter au Conseil communal un budget prudent.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL

Par Christian Crisinel

Pour la dernière fois en 2023, fort de 51 membres, le Conseil communal a tenu séance le 13 décembre dernier, à la grande salle de Neyruz afin d'y traiter les 5 préavis inscrits à l'ordre du jour.

## **CONSEIL COMMUNAL DE MONTANAIRE - COMPTE RENDU DE LA SÉANCE TENUE LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023 À NEYRUZ-SUR-MOUDON**

### **PRÉAVIS N°8/2023 – BUDGET 2024**

N'amenant aucune question, le préavis relatif au budget 2024 est accepté à l'unanimité.

Quelques éléments essentiels méritent d'être relevés au sujet du budget communal, à savoir que beaucoup de dépenses sont dictées par les différentes associations intercommunales. La moitié des recettes provient de l'imposition et sont projetées pour le budget 2024 de manière réaliste voire prudente, et ce, dans la lignée des précédents exercices avec des charges totales projetées à hauteur de CHF 13'736'101.05 contre des recettes projetées à hauteur de CHF 13'559'855.46.

### **PRÉAVIS N°9/2023 – PRÊT AU FOOTBALL CLUB THIERRENS (FCT) – TRANSFORMATION ANCIENNE BUVETTE**

Par 49 pour et 1 abstention, le prêt de CHF 140'000.00 a été octroyé au Football Club Thierrens (FCT) en vue de la transformation de l'ancienne buvette en de nouveaux vestiaires, avec de nouvelles douches, d'un local administratif, d'un local pour entraîneurs ainsi que la réfection de la ventilation.

Le prêt a été convenu pour une durée de 7 ans à 2% d'intérêts ; le FCT présentant des comptes sains.

Par ailleurs, la discussion a également porté sur ce qu'il adviendrait des bâtiments et structures dans l'hypothèse d'une extinction du club local. M. Claude-Alain CORNU a alors rappelé qu'il s'agit d'un droit de superficie érigé en droit distinct et permanent (DDP) soit portant sur une certaine durée, protégeant, de fait, la Commune, laquelle pourrait de plus acquérir en priorité ces biens sur tous tiers-acquéreurs.

## **PRÉAVIS N°10/2023 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DE CHANÉAZ : RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE**

Préavis accepté à l'unanimité en suite de la lecture des rapports de la commission ad hoc ainsi que de la commission de gestion et des finances dans la mesure où le tapis nécessite aujourd'hui une réfection, un trottoir doit être aménagé et les arrêts de bus seront réimplantés eu égard aux normes actuelles.

## **PRÉAVIS N°11/2023 – PEYRES-POSSENS – RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT DANS L'IMMEUBLE LOCATIF SIS AU CHEMIN DES ROCHES 2**

Par 49 pour et 1 abstention, la rénovation proposée a été acceptée en suite de la lecture des rapports de la commission ad hoc ainsi que de la commission de gestion et des finances.

Il est question d'un crédit de rénovation s'élevant à CHF 79'422.00 lequel sera amorti sur une durée de dix ans à compter de 2025 n'amenant, quant au fond, aucune question.

## **PRÉAVIS N°12/2023 – SAINT-CIERGES – RÉNOVATION COMPLÈTE DE L'AUBERGE COMMUNALE**

Par 48 voix pour et 2 abstentions, un crédit de CHF 2'020'621.00 a été accordé à la Municipalité afin de réaliser les travaux de rénovation complète de l'Auberge communale de St-Cierges prévoyant notamment l'aménagement de quatre chambres au-dessus du restaurant ainsi que d'un appartement au deuxième étage.

Le projet amène des discussions relatives, entre autres, à l'isolation du bâtiment, à l'aménagement éventuel des combles ou encore aux revenus locatifs et charges à considérer, de même que sur le besoin de chambres ou d'un service hôtelier dans la région permettant aux membres du Conseil d'obtenir tous les éclaircissements requis et ainsi de saisir le projet dans son ensemble.

Le poids public, seul poids encore existant sur le territoire de Montanaire, témoin du passé et encore fonctionnel, ne sera pas démantelé à cette occasion.

## **PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DU TRIAGE FORESTIER DE ST-CIERGES :**

M. Lionel JOTTERAND, délégué à la commission du Triage forestier de St-Cierges et environs rend compte aux membres du Conseil de son rapport annuel.

Le Triage englobe 13 communes ainsi que des forêts privées sur environ 1'300 hectares.

Des perspectives à l'horizon 2050 permettent d'envisager quel sera l'impact climatique sur les zones boisées en Suisse.

Le triage de St-Cierges présente des forêts où les changements seraient conséquents. Ce qui amènera sans doute une diversification des essences et de leur génétique.

Le nouveau plan climat de la Direction générale de l'environnement (DGE) qui va dans le sens de cette diversification prévoit également des subventions de près de 30 millions dans ce secteur permettant, entre autres également, de favoriser l'utilisation de bois vaudois dans les constructions vaudoises. Des plaquettes de bois provenant de nos forêts sont d'ailleurs produites pour le nouveau chauffage du complexe scolaire de Thierrens.

## **ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SERVICE TECHNIQUE BROYE VAUDOISE - (AISTBV)**

Une adhésion à l'AISTBV a été demandée. En effet, le traitement des demandes de permis de construire au vu des délais de plus en plus longs et des normes de plus en plus techniques, nécessite le soutien de personnes qualifiées et formées. Ce service offre une palette de compétences des plus complètes en la matière et traite directement des procédures avec le Canton et les architectes.

Cette adhésion doit donc permettre à la Commune de réduire les délais de traitement et d'aborder les procédures en étant soutenue par des professionnels en place ainsi que les questions épineuses de la police des constructions auxquelles elle est confrontée quotidiennement.

Des délégués sont donc nommés afin de représenter la Commune de Montanaire au sein de cette association.

## **TOUR DE TABLE DES MUNICIPAUX ET DE LEURS DICASTÈRES :**

Dans un esprit collégial et d'écoute, les municipaux présentent à tour de rôle leurs tâches et les projets qu'ils ont menés à bien durant l'année écoulée passant, pêle-mêle, des affaires sociales à la voirie, au PACom, ou encore aux pompiers ou au déneigement des routes.

Des cours de premiers secours portant sur l'utilisation des défibrillateurs installés dans la Commune ont été proposés à la population. Ils ont par ailleurs été suivis par les employés de la voirie afin de les sensibiliser aux cas de réanimation d'une personne.

Autre expérience concluante qui devrait être renouvelée, le bus « Santé » d'Unisanté a fait halte à Thierrens et a accueilli une quarantaine de personnes qui, pour CHF 40.00, ont pu faire un bilan général de leur santé.

La grande salle de Thierrens a retrouvé un chauffage fonctionnel pour affronter l'hiver 2023-2024 et la remise en état de son enveloppe débutera dès que les soirées du Chœur-Mixte de Thierrens se seront achevées.

Autre bonne nouvelle pour les habitants de la Commune, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a préavisé favorablement au projet de réaménager une buvette sur l'alpage communal de Denezzy. De même, l'Office fédéral de l'agriculture (Ofag) ainsi que la Direction générale de l'agriculture (DGAV) soutiennent ce projet, pour l'heure au stade préalable, et qui doit permettre aux citoyens d'envisager à l'avenir de déguster quelques fondues sur le site du Chalet « Bellevue » hors période de Comptoir.

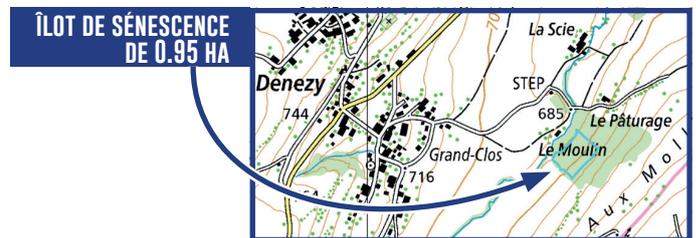
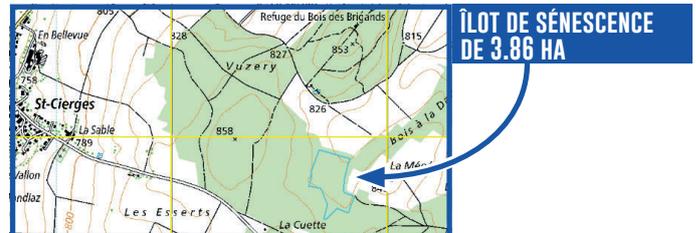
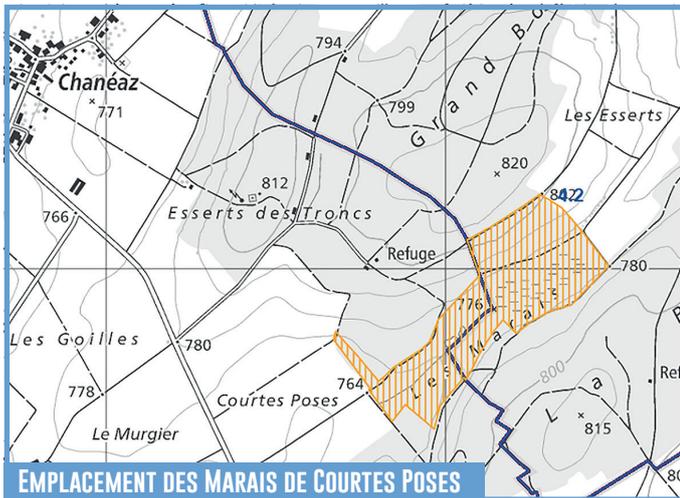
C'est peu avant 21 heures que la séance du Conseil communal est levée avec l'annonce d'une collation pour clore l'année 2023. Le rendez-vous est donné au prochain Conseil communal qui aura lieu le 25 mars 2024, à Thierrens, à 19 heures.

# MONTANAIRE ET LA BIODIVERSITÉ

Le Conseil d'Etat a adopté un plan d'action pour promouvoir la biodiversité dans le Canton. Ce plan d'action, annoncé dans le Programme de législation 2017-2022, vise la période 2019-2030. La Commune de Montanaire est déjà active dans ce domaine depuis plusieurs années. De nombreux projets ont déjà été réalisés, d'autres sont en cours de réalisation et des nouveaux projets sont à l'étude.

La Commune de Montanaire en collaboration avec le service forestier possède:

- Une réserve forestière: "Les Marais de Courtes Poses" de plus de 6 hectares (surface dans la partie vaudoise) depuis 2012. Cette réserve a la particularité d'être intercantonale.
- Un îlot de sénescence d'environ 4 hectares depuis 2019.
- Un îlot de sénescence d'1 hectare depuis 2021



## QUE SONT UNE RÉSERVE FORESTIÈRE ET UN ÎLOT DE SÉNESCENCE ?

Ce sont des surfaces où l'on renonce à toute intervention sylvicole et sur lesquelles les arbres peuvent accomplir leur cycle de vie naturel entier, jusqu'à et y compris leur décrépitude et décomposition.

Ainsi peuvent se développer des peuplements forestiers âgés, dits sénescents, riches en gros arbres et en bois mort dont dépendent un très grand nombre d'espèces animales et végétales (25 % des espèces forestières). Cela représente plusieurs milliers d'espèces de lichens, de mousses, de champignons, d'insectes, d'oiseaux et de chauves-souris qui trouvent nourriture et abri dans les cavités des vieux arbres et dans les bois pourrissants.

Le but d'avoir des îlots de sénescence et des arbres habitat est qu'ils soient idéalement répartis au sein du territoire, ce qui permet d'établir des relais entre les réserves forestières. Les espèces à faible capacité de dispersion peuvent ainsi coloniser de nouveaux territoires et éviter la consanguinité.

Le schéma ci-dessous permet de comprendre le fonctionnement

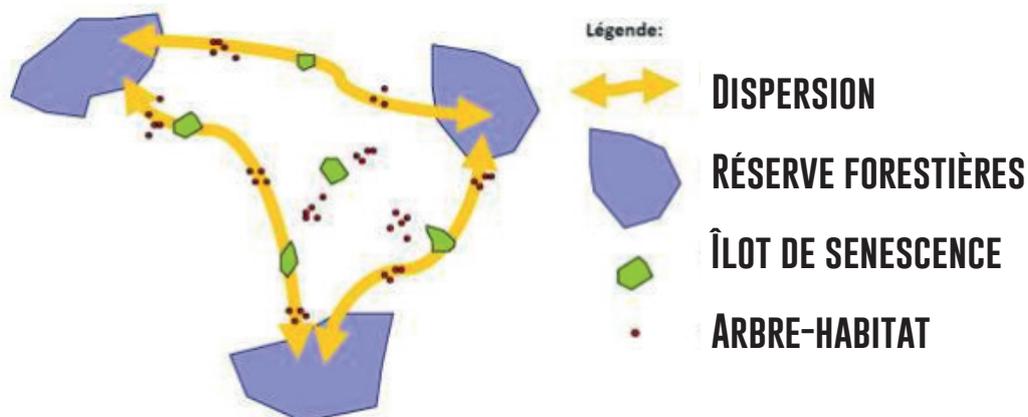


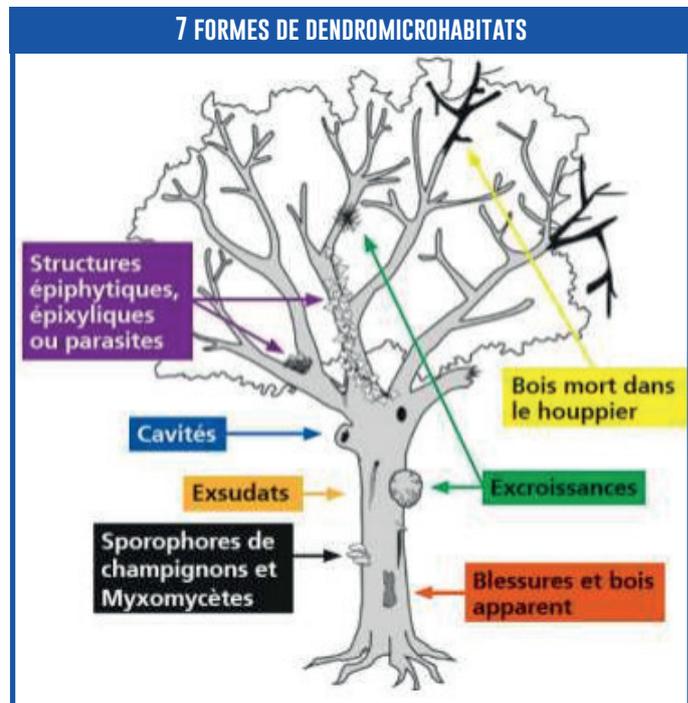
Figure 2 : réseau écologique forestier pour les espèces liées aux vieux arbres et au bois mort (Lachat & Büttler, 2007)

## DENDROMICROHABITATS

La Commune également en collaboration avec le service forestier préserve des arbres habitat et les dendromicrohabitats.

En effet, les arbres habitat et leurs dendromicrohabitats jouent un rôle indispensable pour la diversité des espèces en forêt, car ils abritent de nombreuses espèces animales et végétales spécialisées et parfois très menacées. Ils sont utilisés de multiples façons : par exemple comme protection contre la chaleur, le froid ou la sécheresse, comme lieu d'hivernage, comme lieu d'alimentation, comme lieu de reproduction et, enfin, pour tout le cycle de vie de certains insectes qui ne quittent pour ainsi dire jamais l'arbre-habitat durant leur vie.

La préservation d'arbres-habitat, à travers tous leurs stades de vie, leur mort, leur effondrement sur place et leur décomposition permet de conserver l'habitat de très nombreuses espèces. L'évolution des types de dendromicrohabitats portés par un arbre-habitat selon son âge et son stade de vieillissement fait qu'il abritera des espèces bien différentes au cours de son existence. C'est un arbre que l'on renonce à exploiter.



## ZONE D'HABITAT POUR LA FAUNE ET LA FLORE

Un nouveau projet pour créer ou maintenir des zones d'habitats pour la faune et assurer le bon développement de la flore est à l'étude et doit être réalisé en 2024.

### RUISSEAU DE L'ESPÉRANCE

Ce ruisseau est bordé d'un cordon boisé quasiment continu sur environ 2 kilomètres. Il est principalement composé de frênes et d'aulnes et d'un sous-bois arbustif. Au sud du cordon, avant que le ruisseau ne passe sous la route, une zone humide est actuellement couverte d'une roselière terrestre.

C'est un milieu favorable à la salamandre tachetée, espèce présente dans la région. Après étude, il en ressort que la zone humide au sud sera un milieu adapté pour plusieurs espèces telles que : le crapaud commun, le triton palmé et la couleuvre à collier.

Le projet consiste à :

- Créer une structure de pont pour les couleuvres avec les roseaux broyés ainsi que le produit du recépage des saules.
- Creuser une grande dépression de faible profondeur à fond plat (platière) en décapant l'humus sur une profondeur de 30 cm.
- Réaliser une sur-creuse sur une profondeur de 50 cm afin de créer un milieu restant en eau à plus long terme.

[Suite](#) →



## FORÊT HUMIDE

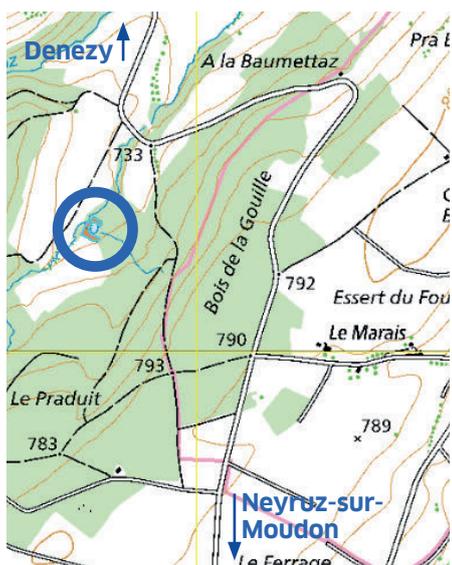
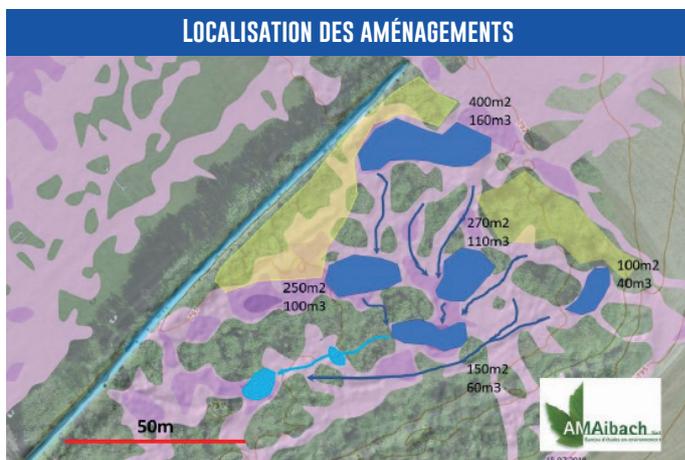
Des travaux ont été réalisés pour maintenir et restaurer des zones de forêts humides pour contribuer à la conservation d'espèces forestières cibles comme les amphibiens et en particulier le crapaud sonneur à ventre jaune.



### LA ROSEYRE À THIERRENS

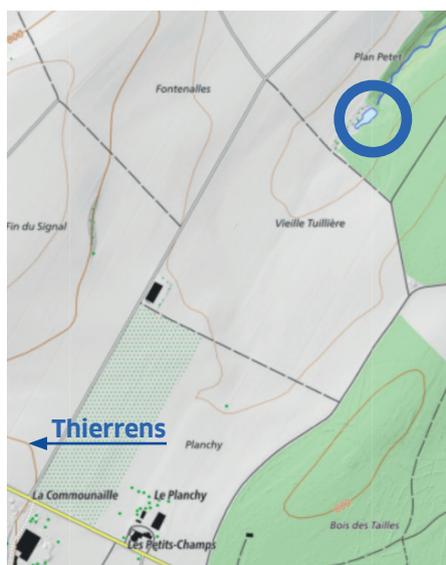
Ce coin de forêt est très intéressant pour la biodiversité car il s'agit d'une frênaie marécageuse dans laquelle la verne (aulne noir) prend le dessus dans les zones les plus humides. Il s'agit d'une association végétale qui a un fort intérêt écologique. De plus, toute la région de la Roseyre fait partie d'un corridor d'échange de faune et ce massif forestier y contribue sous la forme d'un milieu relais dans les échanges de faune entre le Personnet au sud et la forêt des Marais et de la Rigine au nord.

La création de bassières dont l'inondation n'est pas permanente a permis le développement de plusieurs espèces d'amphibiens et aussi d'insectes pour lesquels l'assèchement est indispensable car il permet d'éliminer des ennemis naturels qui ne peuvent ainsi s'installer durablement à cet endroit.



### L'ÉTANG DE DENEZY

En 2002 un étang d'environ 400 m<sup>2</sup> a été creusé par la Commune de Denezzy. On y observe de nombreuses pontes de grenouilles rouges et de crapauds communs. Cet étang est un excellent site de reproduction pour les batraciens. En 2017 des travaux ont été réalisés pour remettre en lumière le cordon boisé situé au sud et à l'ouest.



### L'ÉTANG DU PESSOUNET

Cet étang est également un lieu de reproduction des batraciens. Il n'est pas rare d'y voir des canards. En 2022 un castor y a élu domicile temporairement. Suite à la chute de nombreux arbres et au vieillissement d'une passerelle, des travaux d'entretien y seront réalisés en 2024. Après la coupe de bois de cet hiver, il est prévu de réaliser une conversion du peuplement de frênes par une plantation d'essences rares.



### L'ÉTANG DE ST-CIERGES

Peu connu, envahi par les roseaux, nécessite également des travaux d'entretien en 2024.

## LISIÈRE DE FORÊT ÉTAGÉE

Dans la mesure du possible, toujours en collaboration avec le service forestier, la Commune privilégie la création de lisières étagées qui constituent une zone de transition entre une surface boisée et un milieu ouvert.

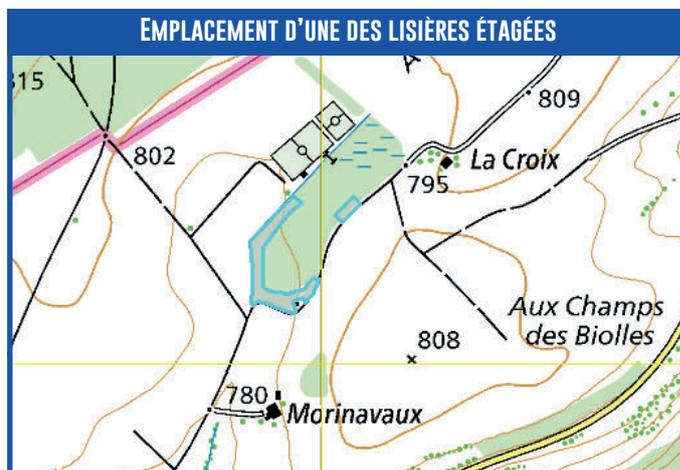
Elle réduit le risque de dégâts causés par le vent, permet de créer ou d'augmenter des surfaces de pâtures pour les diverses espèces et elle constitue une zone d'habitat, de repos et de passage pour divers animaux, insectes, etc... L'intérêt des lisières étagées est d'offrir une grande variété d'habitats qui accueillent de nombreuses espèces animales et végétales et de diminuer l'ombrage des cultures agricoles.

Pour qu'une lisière remplisse sa fonction on doit avoir :

- Une ceinture buissonnante (largeur de 5 mètres) qui précède un ourlet herbeux (largeur de 3 mètres et exploité de manière extensive).
- Une structure in-équienne (composée d'arbres d'âges différents) et étagée.
- Une limite sinueuse et irrégulière.
- Une variété d'essences.
- Une liaison avec d'autres éléments du paysage d'aspect naturel.
- La présence de petites structures, tels que bois mort, tas de branches, gouille qu'on doit trouver dans les différentes zones.



Ourlet herbeux | Manteau forestier  
Ceinture buissonnante



EMPLACEMENT D'UNE DES LISIÈRES ÉTAGÉES

Actuellement la Commune de Montanaire via le service forestier a réalisé divers traitements de lisières. La surface totale réalisée représente environ 2 hectares. Elles ont été annoncées à partir de 2022. Il faut y ajouter des réalisations privées d'une superficie de 2 hectares.

## PLANTATION

L'objectif d'adapter nos forêts aux changements climatiques à venir par la création de peuplements d'essences rares et de chênaies est une de nos préoccupations. Sous la responsabilité de notre service forestier des plantations ont été effectuées.

En 2021 et 2022, une plantation de 0.74 ha et une plantation de 0.19 ha ont été réalisées.

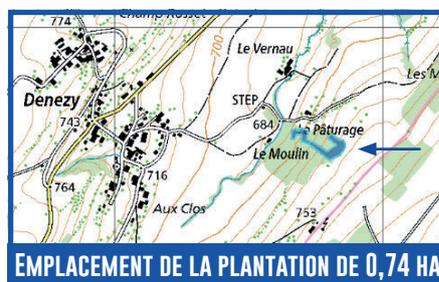
Les essences plantées sont :

- L'orme de montagne,
- Le noyer commun,
- Le tilleul à petites feuilles et à grandes feuilles,
- L'if
- Le charme,
- Le cerisier,
- Le pommier sauvage,
- L'érable champêtre
- Le cormier
- Le poirier sauvage

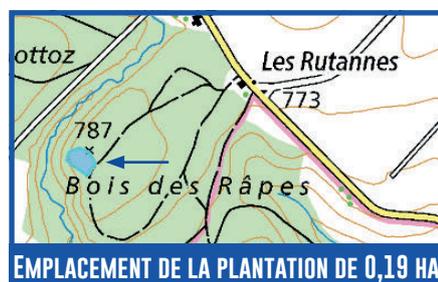
Depuis 2018, d'autres plantations avec des essences telles que le chêne sessile accompagné par du charme et du tilleul à grandes feuilles et à petites feuilles, ont été faites.

Actuellement la Commune de Montanaire via le service forestier a réalisé des plantations sur une surface d'environ 4 ha. Auxquelles il faut ajouter des plantations de privés d'environ 2 ha.

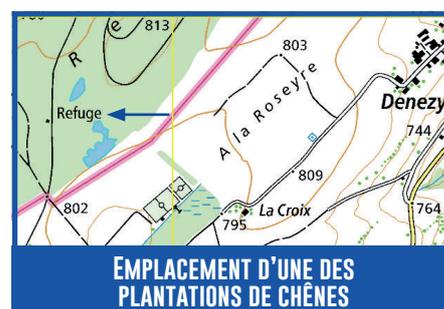
Suite →



EMPLACEMENT DE LA PLANTATION DE 0,74 HA



EMPLACEMENT DE LA PLANTATION DE 0,19 HA



EMPLACEMENT D'UNE DES PLANTATIONS DE CHÊNES

## AMÉLIORATION DES CORDONS BOISÉS

La Commune a donné son accord pour l'amélioration des cordons boisés suite au problème de dépérissement des frênes dû à la charlarose.

Depuis plusieurs années, la maladie de la charlarose provoque le dépérissement de nombreux frênes aux abords des cours d'eau. Cette essence parfaitement adaptée aux bords de ruisseaux domine localement ce type de boisé. On constate que les cordons boisés s'éclaircissent et certains perdent leur structure arborée. En bordure de rivière, les arbres sont essentiels pour la stabilisation des berges mais sont aussi importants pour la faune piscicole en leur procurant l'ombrage et servent également de relais pour la faune locale.

3 secteurs ont été répertoriés :

- Denezy - secteur amont de la Lembe
- Denezy - secteur aval de la Lembe
- Neyruz-sur-Moudon - Le Gallus

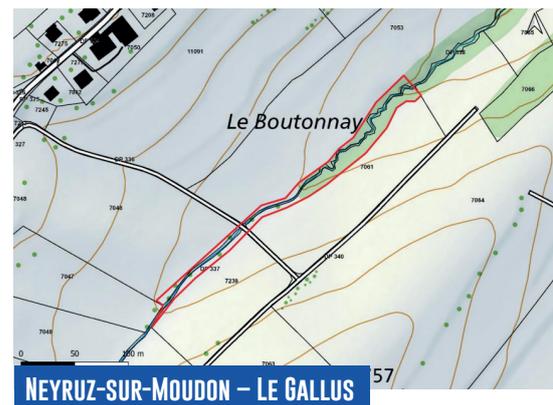
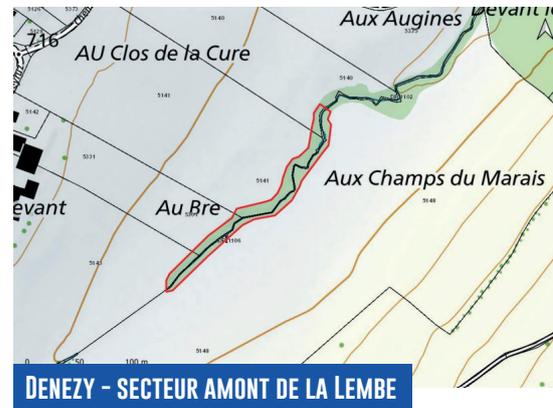
L'accord des propriétaires concernés doit encore être obtenu, la plantation des essences suivantes est prévue : Orme lisse, merisier, pommier sauvage, prune de schwadernau, érable plane, poirier sauvage, chêne, sorbier torminal et buissons en complément. Les travaux de mise en place ainsi que l'entretien durant 5 ans seront effectués par le triage forestier de St-Cierges et environs

## CONCLUSION

Il faut savoir que tous ces types de projets liés à la biodiversité ne peuvent pas être réalisés partout. On est dépendant de l'exposition, de l'association végétale, du milieu, du relief, de l'altitude, etc....

La Municipalité de Montanaire remercie notre service forestier pour leur efficacité et plus particulièrement le garde forestier Gaëtan Fässler avec qui nous collaborons régulièrement et qui a activement participé à la rédaction de cet article.

Marc Bourlard



**Carnaval MONTANAIRE**  
**La Récup**  
**Le samedi 9 MARS 2024**  
**Cortège des enfants à 17h**  
**À Thierrens**  
Venez participer  
Applaudir  
Vous réjouir  
En musique et en couleurs  
Départ de la grande salle, la Raiffeisen, le chemin du Verger, l'église, et la rue de la Cure  
Apéritif et soupe pour TOUS vous sont servis à la cantine du collège de Thierrens à la fin du cortège.  
Votre TEAM: Laurence, Dominique, Caroline, Barbara, Aurelie  
Inscriptions: 079.794.99.37  
carnival.montanaire@gmail.com

## CARNAVAL DES ENFANTS

Le traditionnel carnaval des enfants de Montanaire aura lieu le 9 mars prochain!

Nous vous donnons rendez-vous dès 16h30 dans la cour principale du collège de Thierrens : vous y recevrez un numéro qui vous permettra de participer au concours de déguisements de cette 14ème édition. Dès 17h00, le cortège (constitué des participants et de leurs accompagnants) démarrera. À son issue, nous nous retrouverons tous au restaurant scolaire du collège de Thierrens pour partager une joyeuse agape, acclamer les vainqueurs du concours et admirer les sculptures en ballons de l'artiste Zebrano. Venez nombreux !

Des questions ? Une inscription ? Une seule adresse : [carnaval.montanaire@gmail.com](mailto:carnaval.montanaire@gmail.com).

Le passeport vacances aura lieu **du 1er au 12 juillet et du 5 au 16 août**, et s'adresse aux enfants nés entre 2009 et 2017.

Inscriptions en ligne sur notre site:  
[www.pvmoudon.ch](http://www.pvmoudon.ch) **du 16 au 30 avril 2024.**

Il y aura des activités sportives (trial, bmx, motocross, uni-hockey, lutte suisse, escalade, danse, bowling, plongée,...), la découverte de différents métiers (infirmier.ère, coiffeur.euse, vétérinaire, pompier, 1ers secours,...), des activités en lien avec la nature (apiculture, balade avec des poneys, des ânes, découverte des chiens de traîneaux, des chiens guides d'aveugle, Papiliorama, Aquatis,...), des ateliers créatifs (théâtre, cinéma, face-painting,...) et gourmands (cuisine, pâtisserie, chocolat, souffleur de sucre,...), des parcs de loisirs (SwissVapeur Parc, Labyrinthe Aventure, Jumparc,...).



## CAMP D'ENFANTS

Pour l'EERV (Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud), Mma Francine Guyaz organise un camp qui a pour but de permettre aux enfants de passer une semaine ludique en expérimentant la vie communautaire et en découvrant l'histoire biblique porteuse de sens dans le quotidien.

### ÂGE

De 5 à 11 ans (6<sup>e</sup> scolaire)

### QUAND ET OÙ

Du 8 au 12 avril 2024 au chalet des scouts de Froideville

### ARRIVÉE

Lundi matin à 8h sur place

### DÉPART

Vendredi 12 avril à 13h sur place pour une petite animation sur le thème de la semaine qui sera présentée aux parents.

### PRIX

Selon vos moyens, une fourchette vous est proposée entre 130 CHF et 180 CHF par enfant. Pour les fratries, la fourchette est d'entre 200 CHF et 300 CHF.

Si vous avez des problèmes financiers, vous pouvez contacter l'organisatrice du camp, Mme Guyaz

### INSCRIPTIONS

par mail à [francine.guyaz@eerv.ch](mailto:francine.guyaz@eerv.ch) ou sur: [eerv.ch/plateau-du-jorat](http://eerv.ch/plateau-du-jorat)



### SUITE

Fin mars, vous recevrez des informations précises et une fiche santé à retourner impérativement. Le lundi 5 mars de 19h à 19h30 à la salle de paroisse de Chapelle, route de Boulens 13, une soirée d'information est prévue pour les parents qui le souhaitent.

### ORGANISATRICE

Francine Guyaz  
(diacre Projet Familles dans l'Eglise réformée du Canton de Vaud pour la région)  
Chemin de l'Eglise 13  
1038 Bercher

079 462 05 01  
[francine.guyaz@eerv.ch](mailto:francine.guyaz@eerv.ch)

**N'hésitez pas à me contacter en cas de question!**



TIR À LA CORDE

## NOUS SOMMES... LES 22 DYNAMIQUES

### Jeunesse de St-Cierges

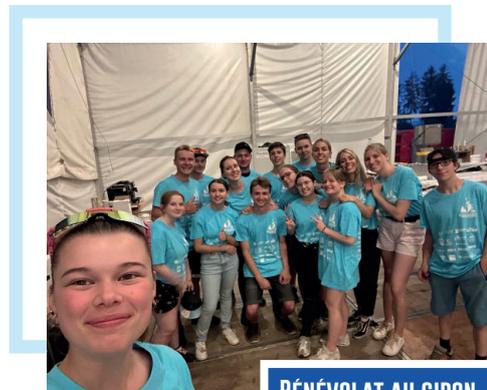
Nous sommes une équipe de 22 jeunes dynamiques faisant partie de la société de Jeunesse de Saint-Cierges. Existant depuis 1911, la jeunesse est en constante évolution et reste active dans l'organisation de manifestations ouvertes à toutes et à tous. Le sport, le bénévolat et nos tours rythment chaque année et permettent de nous réunir et de nous souder.

Les membres de la jeunesse sillonnent continuellement le Canton de Vaud afin de participer aux différents événements organisés par d'autres sociétés. Cela donne lieu à de nouvelles rencontres et permet de découvrir des activités. Les points forts de cette société sont l'amitié et la bienveillance. Elle nous permet de grandir et de découvrir de nombreuses choses tout au long de notre jeunesse.

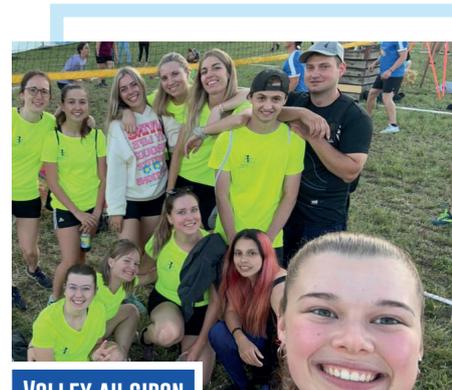
Pour les sportifs et les noceurs, venez vous envoler dans l'espace lors de notre manifestation qui se déroulera le 26 et 27 avril. Au programme du vendredi: Tir à la corde féminin et masculin (inscription sur place dès 19h) et pétanque en doublette (inscription jusqu'au 23 avril).

Pour le samedi c'est un tournoi de volley qui est au programme dès 13h30 à la grande salle (Sur inscription jusqu'au 23 avril).

La Jeunesse de Saint-Cierges.



BÉNÉVOLAT AU GIRON



VOLLEY AU GIRON

# JE SUIS... L'ARCHIVISTE DE LA COMMUNE

Philippe Bardel

Je suis Philippe Bardel et j'ai aujourd'hui 70 ans. J'ai commencé en 2006, mon travail d'employé d'archives à Yverdon-les-Bains. On peut donc imaginer que je suis et depuis longtemps un vieux monsieur aux cheveux blancs, étant la plupart du temps dans un environnement sans fenêtres et bien évidemment couvert de poussière. Ce n'est pas les cas.

A côté de mon travail à mi-temps au sein de la capitale du Nord vaudois, j'ai travaillé dans de nombreuses communes environnantes comme archiviste itinérant. Concise, Champagne, Novalles, Onnens, Poliez-le-Grand, Tévenon (4 communes), Jorat-Menthue (5 communes) et enfin Montanaire (9 communes).

Depuis mon certificat en archivistique et en science de l'information obtenu par le biais des universités de Lausanne et de Berne, ma formation a donc constamment évolué. Le papier c'est le fil conducteur, l'histoire aiguise sans cesse ma curiosité, l'ordre m'impose une réflexion sur le conditionnement et l'occupation de locaux adéquats et les collègues du greffe, un support humain indispensable au bon fonctionnement de l'administration et à l'utilisation pratique des inventaires.

J'aime beaucoup mon métier qui réunit à travers d'innombrables documents : passé, présent et avenir. J'ai également du plaisir à aider toutes les personnes qui cherchent des réponses à l'origine de leur famille, à l'histoire de leur habitation ou de leur commune. Les archives sont ainsi vivantes et méritent un soin particulier et une conservation pérenne.

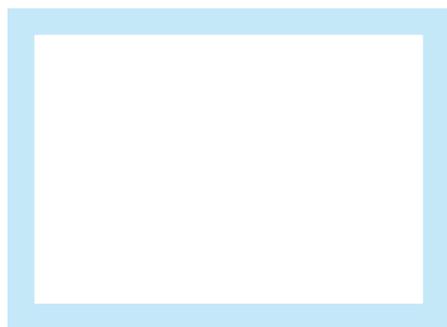
Pour vous, mais vous ne le dites à personne, j'ai une petite anecdote. Ma grand-mère paternelle était couturière. Elle m'a appris à coudre, broder et même à tricoter. Aujourd'hui je pense à elle en faisant partie de l'association des 18e d'Yverdon et région. Grâce à la participation étroite d'un costumier de la région j'ai réalisé mon costume que je porte lors de reconstitutions historiques.

Enfin pour l'administration comme pour tous les habitants de Montanaire, je souhaite vous offrir mon savoir-faire et la possibilité de découvrir la richesse des archives communales.

Philippe Bardel



Photo: Sarah Carp, Yverdon-les-bains



## 50 ANS DU CLUB DES AÎNÉS SOLEIL D'AUTOMNE

Le jeudi 16 décembre 2023, le Club des Aînés fêtait dignement cet anniversaire à la grande salle de Neyruz-sur-Moudon. 52 personnes ont partagé, apéro, repas, desserts entrecoupés d'animations et discours. Le pari a été gagné ! une salle heureuse a passé de bons moments.

Caroline Forestier a tenu l'assemblée en haleine avec ces contes de Noël. Ariane Miéville et Céline Barazzoni avec le petit chœur de l'école de Thierrens ont présenté joyeusement un avant-goût de leur prochaine comédie musicale. Un grand merci à ces dames et aux enfants.

50 ans : beaucoup de choses à dire, des souvenirs, des anecdotes ..à l'époque, il n'était pas rare qu'une centaine de membres participent à la course. Un clin d'œil tout particulier à Mmes Marie-Louise Pidoux, Marie-Antoinette Dutoit et Margot Jaquier, membres fondatrices du Club, présentes ce jour-là. Actuellement, le Club se rencontre un jeudi par mois pendant l'hiver et participe à 2 sorties par année. Toute personne est la bienvenue !

Bon vent et meilleurs vœux à tous.

Pour le Club Soleil d'automne  
Christiane Crisinel



# RECENSEMENT DES CHIENS

En application des règlements cantonaux, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens, qu'ils sont tenus de déclarer au contrôle des habitants **d'ici au 1er avril 2024** :

- les chiens acquis ou reçus en 2023,
- les chiens nés en 2023 et restés en leur possession,
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2023, pour radiation,
- **les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.**

Les propriétaires, dont les chiens sont déjà déclarés, sont dispensés de les inscrire à nouveau.

Vous trouverez le formulaire adéquat au **guichet de la Commune**, sur [www.montanaire.ch](http://www.montanaire.ch) ou vous pouvez nous contacter au **021/905.09.32** et nous vous le transmettons. Vous pouvez également utiliser notre guichet virtuel sur [www.montanaire.ch](http://www.montanaire.ch).

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et permettons de vous rappeler l'article 68 du règlement de police.

*Art. 68 - Les propriétaires de chiens doivent les annoncer au greffe municipal dans les 15 jours dès leur acquisition ou dans les 90 jours dès la naissance.*

*Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal.*



# STATISTIQUES DES LOGEMENTS VACANTS

La Commune de Montanaire, comme toutes les communes suisses, doit remplir chaque année une statistique des logements et locaux industriels et commerciaux vacants en application de l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux du 30 juin 1993 pour les logements et sur la base légale du règlement d'application du 7 février 2000 de la loi du 15 septembre 1999 sur la statistique cantonale pour les locaux industriels et commerciaux.

Les résultats du dénombrement des logements et locaux vacants reflètent la situation du marché immobilier et du logement. Ils constituent un indicateur important de la conjoncture. Cette statistique est utile pour prendre des mesures d'encouragement à la construction et à la politique sociale.

Par conséquent, la Commune invite tous les propriétaires ou leurs représentants à nous communiquer s'ils ont des logements (maisons ou appartements) inoccupés mais habitables au 1er juin 2024 ou qui sont proposés à la location durable (trois mois au moins) ou à la vente. Il en va de même pour des locaux commerciaux. La notion de logement se définit ainsi :

- être propre à un usage d'habitation
- former une unité de construction
- disposer d'un accès soit depuis l'extérieur, soit depuis un espace commun à plusieurs logements à l'intérieur du bâtiment
- être équipé d'une installation de cuisine
- ne pas constituer un bien meuble

Vous pouvez transmettre vos informations ou demander plus de renseignements auprès de Véronique Lin au **021/905.09.32** les lundi, mercredi et jeudi matin mais également par courriel à [habitants@montanaire.ch](mailto:habitants@montanaire.ch).

**RÉSULTAT DES STATISTIQUES  
SUR [BFS.ADMIN.CH](http://BFS.ADMIN.CH)**

[bfs.admin.ch](http://bfs.admin.ch) -> [Trouver des statistiques >](#)  
[09 - Construction et Logements >](#)  
[Logements > Logements vacants](#)



# FIN DE LA DISTRIBUTION DES PASTILLES D'IODE

La Confédération distribue tous les dix ans des comprimés d'iode à la population résidant dans un rayon de 50 km autour d'une centrale nucléaire suisse comme mesure préventive en cas d'accident grave dans une centrale nucléaire.

La centrale nucléaire de Mühleberg est en cours de démantèlement. C'est pourquoi il n'est plus nécessaire, pour notre Commune, de distribuer directement des comprimés d'iode à la population. Cependant, des comprimés resteront disponibles pour l'ensemble de la population. Ils seront dorénavant stockés de manière centralisée par le Canton pour notre région.



[comprimésiode.ch](http://comprimésiode.ch)

Plus d'informations sur [comprimésiode.ch](http://comprimésiode.ch)

- Zone de distribution
- Suppression
- Centrale nucléaire en service
- Centrale nucléaire hors service



## CLIC ENSEMBLE

Dans le cadre du programme cantonal de soutien social Vaud pour vous, les associations régionales d'action sociale de Prilly-Echallens (ARASPE) et de l'Ouest lausannois (ARASOL) ont uni leurs efforts pour mettre en place le projet pilote Clic Ensemble.

Le projet pilote Clic Ensemble vise à aider toute personne, quel que soit son âge et sa situation, à utiliser les outils numériques pour pouvoir effectuer facilement les démarches administratives ou commerciales.

Cette action permet de mieux comprendre et d'utiliser efficacement les outils informatiques actuels, de faire des achats en ligne, de remplir des formulaires officiels et d'apprendre à rechercher des informations sur internet.

Clic Ensemble propose des ateliers gratuits dans l'Ouest lausannois ainsi que de Prilly à Bercher et met à disposition des bénévoles compétents en nouvelles technologies pour offrir de l'aide et du conseil.

Ateliers gratuits avec des pros pour vous aider à mieux comprendre le monde d'internet.

### Perdus, égarés sur internet ?

Rendez-vous à nos ateliers gratuits proches de votre domicile !

- Banques
- Transports
- Administration

Informations

- Tél. : 021 338 48 34
- E-mail : [info@clicensemble.ch](mailto:info@clicensemble.ch)
- Site web : [www.clicensemble.ch](http://www.clicensemble.ch)

Un projet commun des associations ARASPE / ARASOL, soutenu par le Canton de Vaud dans le cadre du programme Vaud pour vous.

### Bercher

- 06.03.2024 / 15h - 18h
- 20.03.2024 / 15h - 18h

Restaurant Le Bourlatsapi  
Place du Collège 10  
1038 Bercher

### Etagnières

- 14.03.2024 / 14h - 17h

L'Epis Taff' Bistrot  
Route en Rambuz 17  
1037 Etagnières

### Cheseaux-sur-Lausanne

- 18.03.2024 / 15h - 18h

Restaurant Le Postillon  
Route d'Yverdon 3  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

QUOI QUE TU FASSES:

CHAQUE

MINUTE

COMPTE.



## MONTANAIRE BOUGE – DUEL INTERCOMMUNAL

En 2017, Montanaire avait déjà pris part au projet Suisse bouge, une initiative de l'Office fédéral du sport soutenue par la Coop. Ce programme national d'envergure vise à promouvoir l'activité physique au sein de la population mettant l'accent sur le plaisir des activités sportives sans la pression de la performance. L'objectif est d'encourager un mode de vie actif au quotidien. Actuellement, plus de 200 communes suisses dont environ 50% en Suisse romande participent à ce défi tout au long du mois de mai 2024.

A Montanaire, les festivités se dérouleront du vendredi **24 au vendredi 31 mai 2024**. Durant cette période, chacune et chacun est invité.e à accumuler des minutes d'activité physique pour sa commune. Nous comptons sur votre engagement pour faire de Montanaire la Commune suisse la plus active.

Deux options s'offriront à vous pour cumuler des minutes de mouvement pour notre commune : participer aux activités gratuites spécialement organisées pour Suisse bouge et / ou télécharger l'application gratuite « Duel intercommunal » pour enregistrer toutes vos minutes d'activité individuelles au cours du mois de mai 2024.

TÉLÉCHARGE  
L'APP



### PROGRAMME PROVISOIRE

un programme définitif sera disponible prochainement sur notre site internet : [montanaire.ch](http://montanaire.ch)

#### vendredi 24 mai 2024

- Parcours VTT de 20 et 32 km à travers les villages de Montanaire, départ du terrain de foot de Thierrens entre 17h30 et 19h.

#### samedi 25 mai 2024

- Parcours VTT de 20 et 32 km à travers les villages de Montanaire départ du terrain de foot de Thierrens entre 13h30 et 16h.
- Foot golf au terrain de foot de Thierrens, dès 13h30.

#### Dimanche 26 mai 2024

- Leçon de gym géante au terrain de sport de St-Cierges à partir de 13h.

#### Vendredi 31 mai 2024

- Promenade en poussettes intergénérationnelle.
- Balade santé au Bois des Brigands à partir de 18h suivie de grillades et de soupe aux pois.

Toute la semaine : les sociétés locales ouvriront gratuitement leurs portes pour permettre à chacune et chacun de participer à des cours et entraînements, suscitant peut-être l'envie d'y adhérer.

Nous vous encourageons vivement à prendre part à cette semaine d'activités et nous nous réjouissons de vous y rencontrer!

## LA PETITE HISTOIRE

Pour cette édition, nous vous montrons à quoi ressemblait Thierrens d'antan.

Malheureusement la photo n'a pas été datée, ni signée. Saurez-vous retrouver le collègue qui a été transformé en une administration?



**Ballade hivernale**  
Les hauts de Thierrens  
© Brigitte Boileau



## CONCOURS PHOTOS

La Commune organise un concours de photographies ! Le principe est simple, il suffit de faire une belle photo qui a sa place dans le Montanaire Magazine, sur le site web et la page Facebook de la Commune. D'ailleurs, n'hésitez pas à nous suivre: [@montanaire](https://www.facebook.com/montanaire).

**Pour participer, la/les photos doivent respecter les règles suivantes :**

- Avoir été prises après la publication du Magazine
- Avoir été prises sur la Commune de Montanaire
- Être d'accord de céder les droits de publication/modification à la Commune (même si la photo n'a pas été sélectionnée dans les 3 premières) Bien sûr, nous mettons les crédits du photographe.
- La photo doit être de bonne qualité (Minimum HD soit 1920x1080 px)
- Toute personne qui apparaît sur votre photo doit être au courant et d'accord de la possible utilisation de celle-ci.

Pour participer, envoyez un email à [actu@montanaire.ch](mailto:actu@montanaire.ch) avec votre nom ou celui qui doit apparaître dans les crédits, l'endroit et la date de la prise de photo, ainsi qu'un numéro de téléphone. Sans cela, votre participation ne sera pas prise en compte.

**Un prix de Frs 150.- en bon dans un commerce local** sera offert à la meilleure photo qui apparaîtra sur les 3 supports cités, soit Facebook, site web ainsi qu'en 4ème page de couverture du Montanaire Magazine.

## BIENVENUE À...

**Gauthier Hooghe**  
le 9 octobre 2023  
à Thierrens

**Théo Ganière**  
le 17 octobre 2023  
à Thierrens

**Maddy Cornu**  
le 18 décembre 2023  
à Thierrens

## CONSEIL COMMUNAL

La prochaines séance du Conseil communal se déroulera le :  
**Lundi 25 mars 2024 à Thierrens à 19h.**

Tous ce que vous cherchez est sur le site de la Commune:  
[www.montanaire.ch](http://www.montanaire.ch)

## PROCHAINE ÉDITION

Le délai pour les annonces de manifestations et articles est fixé au **15 avril 2024** à transmettre à:

[actu@montanaire.ch](mailto:actu@montanaire.ch)

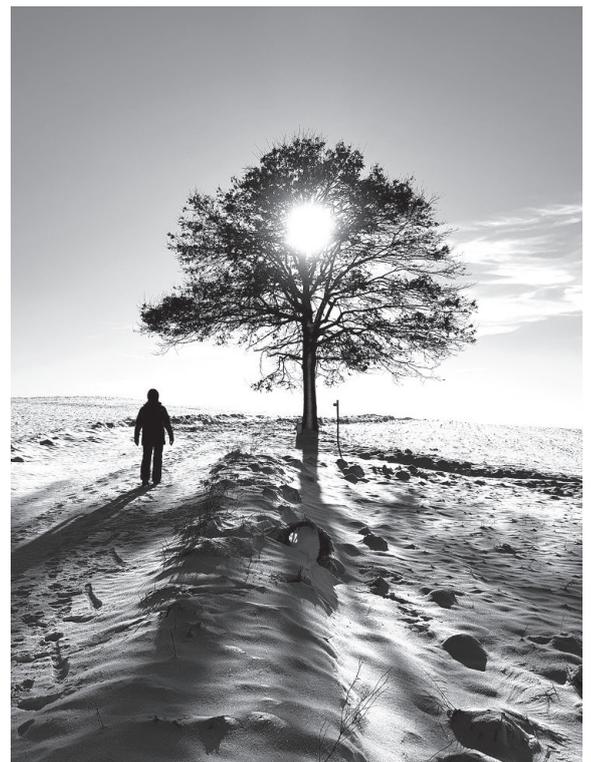
# GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS



**1<sup>ER</sup>**  
**La «rosée» d'hiver**  
Thierrens  
© Maryline Aubert



**2<sup>ÈME</sup>**  
**Forêt d'hiver**  
Le Molard, St-Cierges  
© Caroline Forestier



**3<sup>ÈME</sup>**  
**Emblème communal**  
entre Thierrens et Saint-Cierges  
© Stéphane Rossel